

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2025 - 08 : Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 et R2311-11 qui fixent l'affectation du résultat,

Sur proposition du Maire,

Considérant l'approbation du compte financier unique 2024

Considérant l'examen des résultats des comptes 2024 qui se résument comme ci-après indiqués :

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2023	-207 748.73 €
Résultat de l'exercice 2024	217 193.94 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2024	9 445.21 €
Restes à réaliser 2024	-242 191.94 €
Cumul global	-232 746.73 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2023 (a)	689 773.29 €
Part affectée à l'investissement en 2023 = c/1068 de 2024 (b)	234 468.65 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	455 304.64 €
Résultat de l'exercice 2024 (d)	346 759.38 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 (c+d)	802 064.02 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **DECIDE** d'inscrire **9 445.21 €** à la section recette d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté,
- **DECIDE** d'inscrire **232 746.73 €** à la section recette d'investissement – article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé,
- **DECIDE** d'inscrire **569 317.29 €** à la section recette de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU



Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Jean Patrick Ougier
1er Adjoint.